

**CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE**

Le soussigné, Maître Renan CONTE, notaire à AURAY,

CERTIFIE ET ATTESTE, conformément aux articles L. 227-1 et L. 225-6 du code de Commerce,

- Qu'il a reçu en dépôt la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR) correspondant au montant de l'apport en numéraire libéré par les associés, lors de la création de la société dénommée 2A NYMALI, société à responsabilité limitée dont le siège est à SAINT-AVE (56890), 23 rue de Keridoret, qui sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VANNES et dont le capital social sera de 1.500 € divisé en 150 parts sociales de 10,00 € chacune.

- Et que cette somme de 1.500 euros a été déposée à un compte ouvert en son étude au nom de la société ci-dessus dénommée par Monsieur Arnaud DELAFUYS et Madame Aude ZERNA à concurrence de 750 euros chacun.

Fait à AURAY,  
Le 22 août 2024.

